



HAL
open science

“ Les politiques mises en place par le Maroc envers ses ressortissants ”

Macarena Nuno, Farida Souiah

► **To cite this version:**

Macarena Nuno, Farida Souiah. “ Les politiques mises en place par le Maroc envers ses ressortissants ”. *Hommes & migrations*, 2013, 1303, pp.147-150. 10.4000/hommesmigrations.2574 . hal-02189260

HAL Id: hal-02189260

<https://hal.science/hal-02189260v1>

Submitted on 19 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les politiques mises en place par le Maroc envers ses ressortissants »

Macarena Nuno, chef de projet à l'IPEMED

Farida Souiah, CNRS, CERI, Sciences Po Paris

Cette publication s'inscrit dans le cadre d'une mission de consultance pour l'IPEMED.

Le rapport dans sa version intégrale intitulé *Politiques d'attraction des ressortissants résidant à l'étranger : Maroc, Algérie, Liban* est disponible sur le site de l'[IPEMED](#).

Résumé :

Publié dans le cadre d'un numéro consacré aux « Diasporas marocaines », cet article est consacré aux dispositifs mis en place par les autorités marocaines pour tenter de maintenir les liens économiques, culturels et politiques avec les émigrés. Il analyse l'évolution de la perception de l'émigration au Maroc à travers l'analyse des discours politiques. Il étudie les instances chargées des émigrés ainsi que les dispositifs mis en œuvre afin de maintenir des liens avec eux.

Références bibliographiques :

Macarena Nuno et Farida Souiah, « Les politiques mises en place par le Maroc envers ses ressortissants », *Hommes & migrations*, n°1303, 2013, p. 147-150.

LES POLITIQUES MISES EN PLACE PAR LE MAROC ENVERS SES RESSORTISSANTS

par **MACARENA NUNO**, chef de projet à l'Institut de prospective économique du monde méditerranée (Ipemed), et **FARIDA SOUIAH**, doctorante au Centre d'études et de recherches internationales (Ceri), Sciences Po Paris

L'émigration a un poids social, économique et politique au Maroc. Les autorités marocaines ont conscience des enjeux de l'émigration et cherchent à mettre en place des dispositifs pour tenter de maintenir les liens économiques, culturels et politiques avec les émigrés. Comment les autorités marocaines perçoivent-elles l'émigration ? Quelles instances sont chargées des émigrés ? Quels sont les dispositifs mis en œuvre afin de maintenir des liens forts avec eux ?



L'évolution de l'émigration marocaine et de sa perception par les autorités

Lorsqu'elle prend de l'ampleur, durant les années 1960, l'émigration marocaine est majoritairement ouvrière, non qualifiée, masculine et individuelle. Les autorités marocaines considèrent les émigrés à l'aune de leur force de travail et de leur capacité à transférer des fonds. L'émigration est perçue comme un phénomène temporaire. À ce titre, la terminologie adoptée est révélatrice. On les nomme "travailleurs marocains à l'étranger" (TME). L'émigration était désirée et encouragée en raison de

la diminution de la pression sur le marché du travail marocain et des transferts de fonds et de compétences attendus. L'État signe des conventions de main-d'œuvre avec les pays de destination afin d'augmenter le nombre de travailleurs marocains à l'étranger. La principale institution chargée de l'émigration est le bureau de l'émigration du ministère du Travail.

La crise économique déclenchée par le choc pétrolier de 1973 conduit à un ralentissement de la croissance

et à une augmentation du chômage en Europe. Les pays traditionnels de destination des migrants marocains mettent un coup d'arrêt à l'immigration de travail, ce qui conduit à l'installation définitive des travailleurs marocains déjà établis en Europe. Les hommes seuls sont rejoints par leurs femmes et leurs enfants. Ainsi, c'est essentiellement dans le cadre du regroupement familial que l'émigration marocaine perdure durant les années 1970 et 1980. À partir des années 1980, l'émigration se diversifie. Il y a une première génération d'émigrés, désormais vieillissants, leurs enfants et leurs petits-enfants nés dans les pays de destination. Les formes de l'émigration sont multiples : migration de personnes qualifiées, d'étudiants, de saisonniers, migrations irrégulières.

C'est durant les années 1980 que la terminologie adoptée pour désigner les Marocains établis à l'étranger évolue. Les expressions telles que "ressortissant marocain à l'étranger" (RME) et "Marocain résidant à l'étranger" (MRE) font leur apparition. Dans les années 1990, la nécessité de mettre en place une politique multidimensionnelle (à la fois économique, culturelle et politique) à destination des émigrés est de plus en plus présente dans les dis-

cours. Des institutions chargées de l'émigration voient le jour. En avril 1990, un ministère chargé des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger est créé. Ce ministère est responsable de la promotion de l'action sociale, économique et cultu-

relle en direction des MRE, du suivi des migrations, des négociations relatives à l'émigration avec les pays de destination et de la mise en place des mesures qui facilitent la réintégration des MRE de retour au pays. Cette instance peine à s'imposer dans l'arène institutionnelle. Le ministère des Affaires étrangères, qui considère que les MRE relèvent de son domaine de compétence, est particulièrement hostile. Dès février 1995, cette institu-

tion perd son autonomie vis-à-vis du ministère des Affaires étrangères et n'est plus qu'un sous-secrétariat d'État. Ce n'est qu'en octobre 2007 qu'un ministre, délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, est restitué.

Parallèlement à la création de ce ministère, la Fondation Hassan-II pour les Marocains résidant à l'étranger est instituée en juillet 1990. Elle a pour mission d'œuvrer pour le maintien des liens fondamentaux entre les MRE et leur patrie et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. Le Maroc a également mis en place, en 2007, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). C'est une instance consultative qui se prononce sur les avant-projets de lois, les orientations politiques et les mesures prises à l'intention des émigrés.



Des dispositifs destinés à renforcer les liens économiques, culturels et politiques

Le maintien des liens économiques est l'un des objectifs clés de la politique d'émigration marocaine. Pour cela, l'État met en place un système qui vise à stimuler le volume des transferts (mesures financières et fiscales) et à les orienter vers des secteurs productifs. Le fonds MDM Invest a ainsi été créé en 2009. Il permet de cofinancer les projets de création ou d'extension d'entreprises portés par des MRE. De plus, les autorités informent les MRE des opportunités d'investissements qui existent au Maroc, notamment au sein des régions marginalisées. Le Maroc a mis en œuvre, depuis 2004, le programme Fincome, qui vise à stimuler les transferts de compétences et de savoir-faire acquis par les MRE. Il s'agit principalement de faire appel aux MRE pour des missions d'expertise¹ et d'organiser des rencontres pour créer des réseaux et des opportunités de collaboration entre Marocains résidant au Maroc et à l'étranger.

Le Maroc a mis en œuvre, depuis 2004, le programme Fincome, qui vise à stimuler les transferts de compétences et de savoir-faire acquis par les MRE.

1. Le Fincome met en relation des entités marocaines en demande d'expertise et des Marocains résidant à l'étranger qui souhaitent contribuer au développement de leur pays via des appels à expertise.

Maroc, Rabat, centre ville, médina
©BAPTISTE DE VILLE D'AVRAY

Depuis le début des années 1990, une opération estivale annuelle, *Marhaba*, est organisée afin de faciliter le flux de vacanciers. Le maintien des liens culturels passe également par des dispositifs ciblant les enfants et les jeunes MRE. Des universités d'été sont organisées depuis 2009 ainsi que des colonies de vacances. Environ 1 500 enfants et 300 jeunes adultes bénéficient de ces dispositifs chaque année. Les autorités les présentent comme des opportunités d'apprentissage de la langue et de la culture, et également comme des espaces de sociabilité et d'interaction. Les actions qui visent à la promotion de la culture et des langues marocaines font également partie des mesures développées. L'une de ces actions clés consiste à offrir des enseignements de langue au sein des pays

d'accueil. Les autorités marocaines emploient des professeurs de langue arabe et de culture marocaine et conçoivent les supports pédagogiques. Les enseignements sont, quand le nombre d'élèves est suffisant, intégrés au cursus scolaire des enfants dans le pays d'accueil. Lorsque ce n'est pas le cas, ils peuvent être organisés sous la forme d'activités extrascolaires. Le Maroc soutient également les initiatives d'associations ou de mosquées en matière d'enseignement de la langue arabe. Le Fondation Hassan-II pour les MRE contribue à cet effort en formant les enseignants et en mettant à leur disposition des livres et des manuels scolaires. Dans le cadre du programme *Dar Al Maghrib*, le Maroc encourage la construction de centres culturels. Le premier a été inauguré, en juin 2012, à

Montréal. Les autorités marocaines mettent également en œuvre des dispositifs afin de maintenir les liens politiques avec les ressortissants. Le code de la nationalité au Maroc permet aux enfants d'émigrés de prétendre à la nationalité, qui se transmet par filiation par le père ou par la mère (depuis 2007). Il accepte également la double nationalité.

Juridiquement, cet accès à la nationalité devrait permettre aux MRE d'exercer activement leur citoyenneté. Entre 1984 et 1993, ils avaient le droit de vote aux élections législatives et disposaient d'une représentation spécifique au sein du Parlement marocain. La nouvelle Constitution de juillet 2011 affirme qu'il est nécessaire que les MRE puissent exercer pleinement leur citoyenneté. Ils ont le droit d'être électeurs et sont éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections locales, régionales et nationales et voter par procuration, ce qui soulève quelques réticences, notamment de la part du Collectif des Marocains du monde. En revanche, elle ne prévoit pas de représentation particulière des MRE.

Conclusion

La situation des émigrés est perçue par les autorités marocaines dans sa complexité. Les termes pour désigner les émigrés se sont multipliés : de "travailleurs", ils sont devenus des "Marocains résidant à l'étranger", des "Marocains du monde", voire des "citoyens marocains à l'étranger". Cette vision multidimensionnelle de l'émigration se confirme dans les documents politico-administratifs et se concrétise à travers la création de différents dispositifs et institutions qui cherchent, avec plus ou moins de succès, à renforcer les liens économiques, culturels et politiques entre le Maroc et les émigrés. ■

Bibliographie

- Mohammed Aderghal, Mohamed Berriane, "Migration/développement : étude de faisabilité pour l'adaptation du programme mexicain 3 pour 1 au cas du Maroc", 2010. Disponible en ligne : www.imi.ox.ac.uk/pdfs/research-projects-pdfs/transatlantic-dialogues-pdfs/migration-developpement-etude-de-faisabilite-pour-l2019adaptation-du-programme-mexicain-3-pour-1-au-cas-du-maroc
- Abdelkrim Belguendouz, "Le traitement institutionnel de la relation entre les Marocains résidant à l'étranger et le Maroc", in *CARIM-AS*, vol. 6, Institut universitaire européen-RACAS, Florence, 2006.
- Abdelkrim Belguendouz, "Le nouveau ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger : quelle stratégie ?", in *CARIM-AS*, vol. 2, Institut universitaire européen-RACAS, Florence, 2009.
- Abdelkrim Belguendouz, "Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger – une nouvelle institution en débat", in *CARIM-AS*, vol. 1, Institut universitaire européen-RACAS, Florence, 2009.
- Youssef Benkirane, "Émigration et politique des émigrés au Maroc – du dépassement de l'État 'proxénète' à la mise en place de l'État 'paternaliste' : pérenniser l'allégeance, orienter l'investissement et 'désamorcer la contestation'", in *Revue Averroès*, n°2, 2010.
- Laurie Brand, *Citizens Abroad. Emigration and the State in the Middle East and North Africa*, New York, Cambridge University Press, 2006.
- Laurie Brand, "Émigré, *mughtarib*, 'amil f-il-kharij – La langue et les institutions des relations État-expatriées", in Stéphane Dufoix (dir.), *Loins des yeux, près du cœur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 129-146.
- Fondation Hassan-II pour les MRE : www.fh2mre.ma/
- Ministère chargé des Marocains à l'étranger : www.marocainsdumonde.gov.ma/
- Conseil de la communauté marocaine à l'étranger : www.ccme.org.ma/
- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, affaires consulaires : www.consulat.ma/fr/index.cfm

Sitographie